



F S U

CTPA du 29 mars 2011

Déclaration FSU

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTPA

Au prétexte de la constitution d'une plate-forme académique de gestion des moyens au rectorat, vous supprimez l'examen par les CTPD des mesures concernant les postes en collège. Si vos services académiques ont essayé d'être à notre écoute, la réalité est bien une négation du travail paritaire de proximité.

Les IA n'ayant pas, semble-t-il, délégué leurs compétences au rectorat, les CTPD doivent pouvoir débattre de ces mesures. Nous demandons le retour de la gestion des postes dans les collèges par les CTPD, instances paritaires représentatives des personnels.

La FSU s'oppose toujours à la réforme Chatel des lycées et demande un moratoire sur l'application de la réforme en 1^{ère}. Celle-ci conduit à la mise en concurrence des établissements par la disparition de la carte scolaire et la marge de manœuvre laissée par la dotation globalisée, mise en difficulté des élèves dont les heures de cours diminuent et dont les conditions de travail se dégradent, mise en difficulté des enseignants sommés de réussir la mise en place d'une réforme dont ils ne voient pas le but et pour laquelle ils n'ont eu aucune ou très peu de formation. Le regroupement à 35 par classe de 1^{ère} pour le tronc commun est inacceptable et pénalise particulièrement les petits lycées nombreux dans notre académie. La disparition de la spécificité de la voie technologique, vecteur de réussite scolaire par des apprentissages plus orientés sur la pratique est à l'œuvre avec la réforme des filières STI. La réduction drastique des spécialités conduit à un appauvrissement des savoirs et à une diminution de l'attractivité. Le manque de formation des personnels, les suppressions massives de postes d'enseignants STI, la volonté de faire muter ces personnels sur des postes de technologie en collège les démotivent et les déstabilisent.

L'accumulation de réformes en collège (LPC, socle commun, groupes de compétences en LV, EIST, établissements CLAIR...) transforme profondément les objectifs du collège. Il ne s'agit plus de construire un collège pour tous qui permette d'élever les connaissances de tous les élèves mais de donner un viatique minimum qui jettera les plus faibles d'entre eux dans l'apprentissage sans possibilité de poursuivre en lycée, réservé aux seuls élèves « méritants ». Couplé à une accumulation sans fin de tâches supplémentaires, beaucoup d'enseignants en collège s'interrogent sur le sens et les finalités du collège, ainsi que sur leur métier aujourd'hui.

Le programme ECLAIR imposé arbitrairement à 4 collèges de l'académie et aux écoles voisines illustre le lien entre la remise en cause des statuts (recrutement local sous l'autorité des chefs d'établissement) et des missions (création de nouvelles hiérarchies intermédiaires par le biais de nouvelles fonctions du type de celle de Préfet des études, introduction de l'EIST). Ce programme est l'application de la théorie gouvernementale selon laquelle pour aider les élèves les plus en difficultés il faudrait des personnels statutairement fragilisés, théorie qui est le contraire du principe égalitaire « donner plus à ceux qui ont moins ».

Les suppressions continues de postes d'enseignants et d'administratifs s'inscrivent dans cette logique idéologique décrite auparavant et dans le dogme ultra libéral du non-remplacement d'un poste de fonctionnaire sur deux partant à la retraite. L'augmentation importante du temps de service des enseignants stagiaires, au détriment de leur formation ; l'affectation de plus en plus fréquente des TZR sur un nombre croissant d'établissements et en-dehors de leur discipline de recrutement ; et enfin le recours plus important aux enseignants précaires a permis de pallier en partie le manque d'enseignants, au détriment de la qualité des cours.

Combien de temps cela pourra-t-il durer ?

La préparation de la rentrée 2011 atteint les limites de la faisabilité

Dans notre académie, pour 522 élèves en plus dans les collèges, ce sont 67 postes d'enseignants en moins ; pour 141 élèves en plus dans les lycées généraux et technologiques, ce sont 59 postes d'enseignants. Dans les collèges, les effectifs par classe sont augmentés à 30, dans les lycées les effectifs par classe passent à 35, le nombre de classe est donc artificiellement diminué, les besoins sont minorés. Ce sont les conditions d'études des élèves, dont nous avons la responsabilité, qui vont être lourdement dégradées.

Parallèlement, et bien que constant en nombre, la quantité d'HSA par enseignant augmente. La FSU aujourd'hui encore condamne l'abus d'HSA. Elles sont passées de variables d'ajustement à véritables armes de destruction massive de postes. Ces HSA sont de plus dévastatrices tant sur le plan pédagogique que frein au recrutement de jeunes :

- En effet elles rendent moins disponibles les professeurs ce qui nuit à leur investissement dans l'établissement. Elles augmentent le nombre d'élèves par professeur et diminuent d'autant le temps accordé à chacun ...
- En favorisant et organisant les services partagés sur plusieurs EPLE, elles mettent à mal la stabilité et la solidarité pourtant incontournables à un travail d'équipe pédagogique.

Pour la voie professionnelle, la spécificité du territoire auvergnat sera totalement gommée au détriment du maillage territorial, seul susceptible de répondre aux besoins en formation des élèves, peu enclins à la mobilité, et aux attentes des familles.

Ainsi sont sacrifiés des pans entiers du territoire particulièrement en Haute-Loire : fermeture de la SEP de Brioude, disparition annoncée du LP de Sainte-Florine, sursis avec mise à l'épreuve pour le LP Auguste Aymard d'Espaly Saint Marcel et fragilisation de l'EREA de Brioude. Dans ce dernier établissement, l'équipe pédagogique a fait des propositions constructives et viables en terme d'adéquation avec le public accueilli, les débouchés professionnels, le plateau technique et les compétences des professeurs. Ne pas offrir au public féminin de l'EREA de Brioude de véritables perspectives dans le cadre d'un CAP ATMFC ne peut que conduire à attenter à sa pérennité. Pourquoi ce CAP ouvert dans les EREA d'autres académies ne serait-il pas compatible à la notre ?

Si la situation de la Haute-Loire est éloquente quant à la fusion acquisition entreprise par les établissements à forts effectifs, les exemples ne manquent ni dans le Cantal, ni dans l'Allier, ni et c'est plus surprenant sur l'agglomération clermontoise.

D'autant que cette logique de fusion des EPLE ne poursuit qu'un seul objectif : faire disparaître des postes. Ainsi sur les 28 postes de PLP supprimés à la rentrée prochaine, la Haute-Loire, à elle seule, en concentre 12 alors que les précaires y sont déjà légions !

Les personnels de bureautique et de comptabilité sont touchés de plein fouet par les mesures de carte scolaire à la veille d'une refonte du Bac Pro Tertiaire des métiers administratifs, quelles perspectives d'emploi leur offrirez-vous dans l'urgence de la disparition de leur poste ?

Quant à l'ensemble des personnels, la pression accrue sur leurs épaules leur fait même perdre de vue la défense de principes aussi essentiels que leur statut ou leur rémunération.

En conclusion le ministre de l'Education ne vise-t-il qu'à démanteler le service public d'Education Nationale ?

Les suppressions massives voire abusives de postes, le contournement des statuts, en particulier par la possibilité de recrutement sur contrat mis en place dans les établissements « ECLAIR »... sont en complète contradiction avec l'objectif républicain d'accès au service public et laïque d'éducation sur tout le territoire. Ils témoignent de l'abandon de l'ambition de la réussite pour tous les élèves.

Ce n'est pas le sens du projet éducatif de la FSU !